

Règlement de l'Offre de Parrainage « MEDIA COIF »

Article 1 – Présentation de l'Offre de Parrainage :

La Société FIDUCIAL INFORMATIQUE, Société par Actions Simplifiée au capital de 5.300.000 euros dont le siège social est au 41, rue du Capitaine Guynemer à Courbevoie (92400), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 317 288 389, organise une Offre de Parrainage intitulée « Je parraine un coiffeur » dont les modalités sont décrites ci-dessous.

Article 2 – Conditions de participation :

Cette Offre de Parrainage est réservée à toute personne physique ou morale exerçant dans le métier de la coiffure et équipée d'un progiciel MEDIA COIF, située en France métropolitaine, Corse comprise, (ci-après le(s) « Participant(s) »).

Le Participant devra être à jour de ses règlements.

Sont exclus de la participation à cette Offre de Parrainage le personnel et les associés de l'ensemble des sociétés du Groupe FIDUCIAL, les conjoints, les ascendants directs des membres du personnel et associés de l'ensemble des sociétés du Groupe FIDUCIAL, d'une façon plus générale, toute personne participant à la mise en œuvre du tirage au sort final décrit ci-après.

FIDUCIAL INFORMATIQUE se réserve le droit d'effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des Participants, dans le respect de la vie privée des Participants.

Toute participation frauduleuse sera automatiquement disqualifiée.

Article 3 – Durée :

L'Offre de Parrainage débute le 29/03/2021 à minuit et se termine le 31/08/2021 à minuit. La date prise en compte est la date de réception du formulaire par FIDUCIAL INFORMATIQUE.

Article 4 – Conditions et dotations de l'Offre de Parrainage :

Pour bénéficier de l'Offre de Parrainage, sous réserve de respecter les conditions énoncées ci-après, le Participant complète le formulaire en ligne disponible à l'adresse Internet suivante : <https://sites.fiducial.fr/mediacoif-je-parraine-un-coiffeur>.

Le Participant renseigne les coordonnées d'un ou plusieurs Filleul(s) sur le formulaire en complétant l'ensemble des champs obligatoires et valide le formulaire en cliquant sur le bouton prévu à cet effet.

Pour les besoins du présent règlement, on entend par « Filleul » toute personne physique ou morale exerçant dans le métier de la coiffure située en France métropolitaine (Corse comprise).

Il est précisé que le Participant et le Filleul ne peuvent en aucun cas être une seule et même personne. Le Filleul peut être parrainé qu'une seule fois.

FIDUCIAL INFORMATIQUE contacte le Filleul pour lui présenter le progiciel MEDIA COIF. A cette occasion, le Filleul sera informé de l'Offre de Parrainage.

L'Offre de Parrainage n'est valable que si le Filleul signe un bon de commande de progiciel MEDIA COIF et que son dossier est validé par FIDUCIAL INFORMATIQUE.

Les commandes des Filleuls seront prises en compte jusqu'au 30/09/2021. Toute commande annulée soit par le Filleul, soit par FIDUCIAL INFORMATIQUE ne sera pas prise en compte pour la dotation du lot.

Toute signature d'une commande par un Filleul, dans les conditions énoncées ci-dessus, permet au Participant de gagner un coffret de vins du Domaine de la Vallongue d'une valeur de soixante-cinq (65) euros TTC.

« L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération »

FIDUCIAL INFORMATIQUE comptabilisera définitivement, le 16/10/2021, le nombre de Filleuls ayant commandé, à son siège administratif situé 30, rue Sergent Michel Berthet à Lyon (69009).

Les offres promotionnelles en cours ne sont pas cumulables avec l'Offre de Parrainage.

Article 5 – Modalités d'attribution :

Cette Offre de Parrainage est valable dans la limite des stocks disponibles.

FIDUCIAL INFORMATIQUE se réserve le droit de remplacer l'une des dotations par une autre de valeur équivalente ou supérieure.

La dotation sera adressée au Participant, à l'adresse de livraison indiquée sur le formulaire en ligne, au plus tard le 31/11/2021.

Toute annulation de commande par le Filleul fera perdre au Participant le bénéfice de la dotation dans le cadre de l'Offre de Parrainage.

Article 6 – Limitation :

La dotation n'est ni reprise ni échangeable contre un objet ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra faire l'objet d'un remboursement total ou partiel. La dotation attribuée au Participant n'est pas destinée à la revente.

Article 7 – Données à caractère personnel :

Pour participer à l'Offre de Parrainage, les Filleuls, doivent nécessairement communiquer les données personnelles suivantes : numéro SIREN, prénom, nom, adresse e-mail, téléphone et code postal. Ces données sont obligatoirement collectées et traitées pour participer à l'Offre

de Parrainage. Ces données personnelles sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique par FIDUCIAL INFORMATIQUE en qualité de responsable du traitement. Les données ainsi recueillies pourront également servir à l'envoi de sollicitations commerciales et/ou de newsletters sous réserve de l'accord formel des Filleuls. Les données personnelles des Filleuls sont conservées pendant toute la durée de l'Offre de Parrainage et pendant une durée de trois (3) ans pour l'envoi de sollicitations commerciales et/ou le cas échéant jusqu'à la demande de désabonnement du participant à la newsletter.

Les destinataires des données personnelles collectées auprès des participants sont le personnel de FIDUCIAL INFORMATIQUE organisant le Parrainage (service marketing et administratif), le personnel du service commercial et leurs responsables hiérarchiques. Certains salariés de filiales du groupe auquel appartient la Société organisatrice peuvent avoir accès aux données personnelles notamment pour des raisons techniques, par exemple l'hébergement.

Les données personnelles des participants ne sont pas transférées en dehors de l'Union Européenne.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, chaque Filleul personne physique dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, d'effacement et à la limitation du traitement sous réserve de remplir les conditions fixées dans le Règlement sus-mentionné.

Ce droit s'exerce en écrivant à l'adresse suivante : DPO – 19 rue Cottin – 69009 LYON

Si les Filleuls exercent un des droits mentionnés ci-dessus, FIDUCIAL INFORMATIQUE lui demandera de justifier son identité.

Tout participant qui exercera son droit d'opposition ou de suppression avant la date limite d'envoi du lot sera réputé renoncer à sa participation, les données personnelles collectées étant nécessaires à sa participation à l'Offre de Parrainage.

Enfin, chaque participant a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de protection des données à caractère personnel.

Article 8 – Responsabilité :

FIDUCIAL INFORMATIQUE se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'Offre de Parrainage, si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 9 – Application du règlement :

La participation à l'Offre de Parrainage implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement de ce dernier.

Le règlement de l'Offre de Parrainage est consultable en ligne sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://sites.fiducial.fr/mediacoif-je-parraine-un-coiffeur>.

Il est adressé à titre gratuit à tout Participant qui en fait la demande à l'adresse suivante : FIDUCIAL INFORMATIQUE – Direction Marketing – 30, rue Sergent Michel Berthet – CS 50102 – 69266 Lyon.

Article 10 – Citation du nom des Participants :

Les Participants sont informés que FIDUCIAL INFORMATIQUE se réserve le droit de citer le nom des Participants ayant rempli les conditions de participation permettant d'accéder à l'Offre de Parrainage.

Article 11 – Cas non prévus et réclamations :

Tous les cas non prévus par le présent règlement et les éventuelles réclamations seront tranchés par FIDUCIAL INFORMATIQUE dont les décisions seront sans appel. Toute réclamation doit être formulée exclusivement par courrier à FIDUCIAL INFORMATIQUE – Direction Marketing – 30, rue Sergent Michel Berthet – CS 50102 – 69266 Lyon.